

Luxembourg, le 24 mai 2023

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes :

*« Le 4 mai 2023, dix États membres de l'Union européenne, sur initiative de l'Allemagne, se sont unis en tant que « groupe d'amis sur le vote à la majorité qualifiée dans la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ». En ce faisant, ce groupe poursuit une amélioration au niveau de l'efficacité des travaux. Par un recours au vote à la majorité qualifiée (VMQ), le groupe d'amis vise notamment à éviter des minorités de blocage, et à accélérer la prise de décision au sein de l'Union européenne.*

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes :

- *Monsieur le Ministre, estime-t-il que le but recherché par ce « groupe d'amis » est compatible avec l'esprit européen et la démocratie communautaire ?*
- *Sachant que le Conseil européen doit voter à l'unanimité sur un certain nombre de domaines dits 'sensibles', et dont fait partie la PESC, qu'en est-il de l'impact réel d'un « groupe d'amis » au sein de l'Union européenne quant au processus de la prise de décision ?*

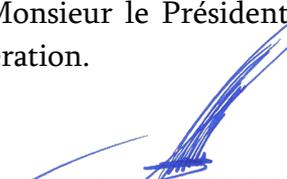
9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

- *Monsieur le Ministre, n'a-t-il pas crainte qu'un groupe à part puisse davantage enfoncer un coin entre les États membres participants au groupe, et les États membres exclus ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gusty GRAAS  
Député